

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2007

MAÎTRISE DE L'IMMIGRATION - (n° 57)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 175

présenté par
Mme Pau-Langevin et M. Blisko
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

à l'amendement n° 22 de la commission des lois

à l'ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 4 de cet amendement, substituer aux mots :

« ministre chargé de l'immigration »,

les mots :

« Premier ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de prendre en compte la diversité des compétences des membres d'une commission chargée d'apprécier « *les connaissances minimales requises des candidats à l'immigration ainsi que la faisabilité de la formation offerte* ».